

COMMERCIALISATION SECUR' Famille 2

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de l'évolution de la gamme Prévoyance avec le lancement de **SECUR' Famille 2** à partir du **15 juin 2020** :

- SECUR' Famille 2 est une évolution de SECUR' Famille.
- SECUR' Famille ne sera plus commercialisé à partir du 13 juin 2020 mais continuera à produire ses effets.
- Il n'est pas possible de transférer un SECUR' Famille vers un SECUR' famille 2.
- Les détenteurs de SECUR' Famille pourront souscrire un SECUR' Famille 2 en parallèle.

Les principales évolutions :

- **3 formules** : Une évolution de la structure de 2 à 3 formules. La garantie « doublement accident de la circulation » présente dans le socle de SECUR' Famille a été retirée des deux premières formules et élargie à un « doublement accident » quelle que soit la cause dans la formule Optimal uniquement.
- Le **seuil minimum de capital garanti** passe à **20 000 €** et toujours sans plafond.
- L'ajout de la **périodicité semestrielle** pour les cotisations.
- Un **meilleur positionnement tarifaire**.
- Des **réductions en cas d'adhésions des 2 conjoints** :
10 % sur les 2 contrats si **souscriptions simultanées**.
10 % sur le 2nd contrat uniquement si **souscription postérieure** et dans un maximum de 12 mois suivant la 1^{ère} souscription.
- Une **avance rapide possible** en cas de décès :
5 000 € sous 48H si bénéficiaire unique nommément désigné, si modalité choisie sous forme de capital uniquement et sous réserve de réception des justificatifs requis
- Les **âges limite d'adhésion / limites au terme** :
Décès : 85 ans / 89 ans
PTIA : 69 ans / 70 ans
Maladies graves : 69 ans / 70 ans
- Un **simulateur intégré dans MyAssur** proposant une approche par capital et une approche par budget

Expéditeur	DEACP	Contributeurs	DMC
Destinataires	CE : RBO – R Prévoyance - RGP – R Succession - SRC BPCE : CONFORMITE BPCE, J. BARMAT, O. SAKKA, B. MELET	Copies	Natixis Assurances : ACCOMPAGNEMENT, CERC, H. VERRE, B. GOMEZ, F. BREYNAERT EVD : COMITE DE DIRECTION, RESPONSABLES DE DEPARTEMENT, DAF

Vous trouverez ci-dessous, le tableau récapitulatif des garanties (selon les conditions, limites et exclusions prévues au contrat) :

	Formule Initial Adhésion entre 18 et 85 ans	Formule Confort Adhésion entre 18 et 69 ans	Formule Optimal Adhésion entre 18 et 69 ans
Décès	100 % du capital garanti et/ou, si choisie, rente éducation > 600 € par an versé(s) à vos bénéficiaires.		
PTIA	100 % du capital garanti versé à vous-même.		
Maladie grave	Non applicable	20 % du montant du capital garanti versé à vous-même à la déclaration de la maladie grave puis 80 % du montant du capital garanti versé à vous-même si PTIA ou à vos bénéficiaires si décès.	
Décès ou PTIA suite à un accident (doublement des prestations)	Non applicable	Non applicable	En cas de PTIA : doublement du capital garanti versé à vous-même. En cas de décès : doublement du capital garanti et/ou de la rente éducation versé(s) à vos bénéficiaires.
Garanties assistance	Recueil des volontés essentielles, rapatriement du corps, démarches à accomplir, aide à la vie quotidienne, soutien aux proches (garde d'enfants/d'ascendants, écoute adaptée, ...), téléassistance, prestations spécifiques en cas de maladies graves...		

Afin de vous accompagner dans le lancement de ce produit, de nombreux outils seront mis à votre disposition dont un OAV, une fiche technique, un numéro dédié de « J'assure », la fiche commerciale client, le guide client, un support PowerPoint de mise en marché, une vidéo sur la démarche de vente et un e-learning Prévoyance disponible sur la plateforme « *click and learn* ».

Ils seront prochainement consultables dans MyEav ainsi que l'ensemble des procédures.

Votre correspondant du département Expertise Accompagnement Caisses et Partenaires reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,
Département Expertise Accompagnement Caisses et
Partenaires



ECUREUIL VIE
CAISSE D'ÉPARGNE